



RÈGLEMENT DES RANDONNÉES VTT ET PÉDESTRES

LES SOURCES DE LA BORNE

Article Premier

Le Comité d'Animation de Félines organise une journée sportive le dimanche 19 juillet 2026. Trois randonnées VTT et trois randonnées pédestres sont ouvertes aux participants masculins et féminins, majeurs et mineurs sous la responsabilité de leurs parents/responsable légal à la date de l'événement.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes dès 7h30 le jour-même et le départ est libre dès la validation de l'inscription, sauf pour la randonnée encadrée de 13km donc le départ groupé sera donné à 9h30.

Article 3 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile souscrite auprès de la MAIF. L'organisation décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les assurés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Article 4 : Sécurité – Secours

Le service médical est assuré par une équipe de secouristes agréés et un médecin.

Article 5 : Ravitaillement

Un ravitaillement sera mis en place sur le parcours familial de 10km et sur la randonnée encadrée de 13km. Deux ravitaillements se trouveront sur les parcours de 25km et 40km.

Article 6 : Couverture photographique et audiovisuelle

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 7 : Conditions générales

Par le fait de leur inscription, les concurrents acceptent de se soumettre au présent règlement. Chaque participant s'engage à respecter l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à felinesanime43@gmail.com, au 04 71 00 90 69 (Josiane), ou au 06 30 28 80 25 (Denis)